

Only a limited number of goods were approved for export to Haiti: goods valued at \$100.00 or less; goods consigned to the Canadian Embassy; personal or settler's effects; smoked herring; and alewife/gaspareaux. While most other goods were generally denied export approval, a limited number of proposed exports judged to be for humanitarian purposes were approved.

LIBYA

For Libya, export permits were generally denied for all military goods and oil drilling equipment containing unique western technology. Permits were also generally denied for strategic goods such as civilian aircraft and most goods and technologies listed on the ECL.

SOUTH AFRICA

For the Republic of South Africa, export restrictions apply to goods that may be useful in maintaining the apartheid regime. These include all items on the ECL, as well as the following categories: aircraft, aircraft parts and engines, electronic and telecommunications equipment, data processing equipment and software and four-wheel drive vehicles. Permits were generally denied for these goods unless they were intended for medical, humanitarian, life saving or educational purposes.

YUGOSLAVIA

Yugoslavia was added to the Area Control List on December 5, 1991. During 1991 most goods proposed for export to Yugoslavia were approved with the exception of military goods (the export of military goods proposed for export to Yugoslavia had been prohibited since July 5, 1991 when existing permits were also suspended).

Seul un nombre limité de marchandises ont été approuvées à des fins d'exportation en Haïti, soit des marchandises d'au plus 100 \$, des marchandises destinées à l'ambassade du Canada, des effets personnels ou des effets d'immigrants, du hareng saur et des gaspareaux. Si la plupart des autres marchandises n'ont pas été acceptées à des fins d'exportation, un nombre limité de biens jugés d'intérêt humanitaire l'ont été.

LIBYE

En ce qui concerne la Libye, des licences d'exportation ont généralement été refusées pour toutes marchandises militaires et pour le matériel de forage pétrolier renfermant des technologies occidentales exclusives. Les licences étaient aussi généralement refusées pour des marchandises stratégiques comme les aéronefs civils ainsi que la plupart des marchandises et des technologies mentionnées dans la LMEC.

L'AFRIQUE DU SUD

En ce qui concerne la République sud-africaine, des restrictions sont appliquées à l'exportation de marchandises qui peuvent être utilisées pour maintenir le régime de l'apartheid. Ce sont par exemple toutes les marchandises mentionnées dans la LMEC ainsi que les catégories de marchandises suivantes : aéronefs, pièces et moteurs d'aéronefs, matériel électronique et de télécommunications, ordinateurs et logiciels et véhicules à quatre roues motrices. Les licences ont généralement été refusées pour ces marchandises sauf si elles étaient destinées à des fins humanitaires ou éducationnelles ou à sauver des vies.

YUGOSLAVIE

La Yougoslavie a été ajoutée à la Liste des pays visés le 5 décembre 1991. En 1991, la plupart des marchandises qui ont fait l'objet d'une demande d'exportation en Yougoslavie ont été approuvées, à l'exception des biens militaires (l'exportation de biens militaires en Yougoslavie est interdite depuis le 5 juillet 1991, date à laquelle les licences existantes ont également été révoquées).